

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Extrait :</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 29</p>	<p>Séance du 23 novembre 2022</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE</p>
<p>Délibération : N° DEL 2022 096</p> <p>OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE DES PARCELLES AM 506 ET AM 509 RUE DU PROFESSEUR ROUX (ANNEXE 20)</p>	<p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis ROUSSET (pouvoir à Séverine REYNAUD) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'article L.1211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux opérations immobilières soumises à l'avis du service des domaines quelle que soit la taille de la collectivité,
Vu l'article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'acte notarié,
Vu l'inscription au budget par décision modificative du montant nécessaire à l'acquisition,
Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 16 septembre 2022, pour un montant de 110 000 € HT,
Vu la proposition d'achat par e-mail en date du 11 octobre 2022,
Vu l'acceptation de notre proposition d'acquisition en date du 13 octobre 2022,

Contenu :

La ville de RIVE DE GIER est intéressée par l'acquisition des parcelles AM n°506 et AM n°509 sises 40 et 42 rue du Professeur ROUX à RIVE DE GIER, appartenant aux confrères MAES.

Le terrain AM506, d'une surface de 1968 m², est situé à l'arrière de l'école des Vernes. Son accès se fait via la parcelle AM 509 de 158 m², située en surplomb de l'entrée au bâtiment de l'école.

Les parcelles sont classées au Plan Local d'Urbanisme en vigueur en UL, UC, UF.

L'acquisition de ces parcelles permettrait de créer une cour à destination des élèves sur l'arrière de l'école des Vernes et d'envisager l'aménagement de la partie restante de ce terrain en un parc public qualitatif.

Point financier :

La proposition financière se monte à 90 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2022 en section investissement au chapitre 21 compte 21318.

La société Trans'Actions Services, située 18 place de la Liberté à SAINT-CHAMOND, est chargée par les confrères MAES de la vente de ce terrain.

Les frais de notaire seront à la charge de la ville de RIVE DE GIER.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter les conditions de cette transaction ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération ;
- de confier la vente à Maître ZIEGLER, notaire, dont l'étude est située 17, place de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND ;
- dit que les frais de notaire seront à la charge de la ville de RIVE DE GIER.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

**Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,**

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 
ID : 042-214201865-20221123-DEL_2022_096-DE

Le Maire,

Le secrétaire

Julien CHANELIERE